

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1869.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'ensemble des crédits nécessaires pour l'exercice de 1869 est de 13,100,280 francs, soit, comparativement à l'exercice 1868, une augmentation de 10,900 francs.

Administration centrale.

Le personnel de l'administration des monnaies a été organisé à une époque où l'établissement de la monnaie était en quelque sorte en inactivité. Depuis lors, et notamment depuis deux ans, les travaux y ont pris un développement considérable, et il s'ensuit que le personnel de l'administration est devenu insuffisant. Déjà l'année dernière, il a fallu demander une augmentation de crédit pour salarier deux essayeurs adjoints, et l'on porte au Budget de 1869 une nouvelle augmentation de 1500 francs, pour permettre de pourvoir à un emploi indispensable. Tout porte à croire que cela ne suffira pas encore si, comme on le prévoit, la fabrication de monnaies continue de se développer.

Administration des contributions directes, douanes et accises.

ART. 13.

Le Budget de 1868 comprend, en charges extraordinaires, une somme de 18,200 francs, qui peut être réduite à 5,000 francs (soit une diminution de 13,200 francs), par suite des promotions qu'ont obtenues les géomètres du cadastre lors de la dernière organisation de ce service.

ART. 14.

Cet article comporte une augmentation de crédit de 5,800 francs, qui s'explique comme il suit :

Augmentations de dépenses :

Création de quatre emplois de commis aux écritures reconnus nécessaires pour assurer le service dans quelques bureaux des douanes, où le travail augmente chaque année par suite de la progression continue de notre commerce avec les pays étrangers, savoir :

1	emploi de 2 ^{me} classe	fr.	1,800	»
1	— de 3 ^{me} —		1,500	»
2	— de 4 ^{me} —		2,400	»
A REPORTER.			fr.	5,700 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT.	fr. 5,700 »
Création d'un bureau des douanes de 6 ^{me} classe	1,800 »
Cinq bureaux des douanes sur le chemin de fer ont été élevés d'une classe, afin de mettre le traitement des titulaires en rapport avec le travail et la responsabilité qui leur incombent.	
2 bureaux sont montés de la 5 ^{me} à la 4 ^{me} classe, ci	2,200 »
5 — — passés de la 6 ^{me} à la 5 ^{me} — ci	2,100 »
TOTAL.	fr. 14,800 »

A déduire :

Suppression de quatre emplois de vérificateur de 4 ^{me} classe, au traitement de 1500 francs	6,000 »
AUGMENTATION.	5,800 »

ART. 16.

Créations :

3 emplois de brigadier, ci	fr. 4,200 »
1 — de sous-brigadier, ci	1,100 »
TOTAL.	fr. 5,300 »

Suppressions :

2 emplois de matelot de 2 ^{me} classe à 1,000 francs l'un	2,000 »
AUGMENTATION.	fr. 3,300 »

ART. 19.

Par suite des mutations réalisées parmi les fonctionnaires et employés en inactivité de service, il y a lieu de réduire de 10,000 francs le crédit destiné à payer les traitements d'attente.

ART. 21.

Les changements dans les propriétés foncières augmentent chaque année. A l'occasion de la révision des évaluations cadastrales, il a été constaté qu'un grand nombre de ces changements n'avaient pas été renseignés au cadastre. Le Gouvernement a pris des mesures pour prévenir ces omissions à l'avenir. Les mutations à faire dans les registres du cadastre s'en ressentiront naturellement. On estime qu'une augmentation de crédit de 10,000 francs est indispensable pour cet objet.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Administration de l'enregistrement et des domaines.

ART. 28 ET 29.

En présence de l'augmentation continue des recettes, il y a lieu d'élever de 10,000 francs le crédit affecté aux remises des receveurs; de 4,000 francs celui des remises des greffiers.

En 1866, les remises des receveurs ont été liquidées à 1,105,000 francs, et celles des greffiers à 53,400 francs.

COMPARAISON

des crédits proposés au Budget de 1869, avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1868.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1869.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1869,					
								SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.
								EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.		
I.	Administr. centrale	955,400	7,500	962,900	956,900	7,000	963,900	1,500	"	"	500	1,000	"
II.	— de la trésorerie, etc.	170,000	"	170,000	170,000	"	170,000	"	"	"	"	"	"
III.	— des contributions, etc.	9,528,800	107,500	9,636,300	9,547,900	84,500	9,632,400	19,100	"	"	25,200	"	4,100
IV.	— de l'enregistrement, etc.	2,265,180	17,000	2,282,180	2,279,180	17,000	2,296,180	14,000	"	"	"	14,000	"
V.	Pensions et secours. . . .	50,000	"	50,000	50,000	"	50,000	"	"	"	"	"	"
VI.	Dépenses imprévues	8,000	"	8,000	8,000	"	8,000	"	"	"	"	"	"
	TOTAUX. . . fr.	12,957,580	152,000	13,089,580	12,991,980	108,500	13,100,480	54,600	"	"	25,700	15,000	4,100
DIFFÉRENCES fr.								EN PLUS : 54,600		EN MOINS : 25,700		EN PLUS : 10,900	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1869, est fixé à la somme de *treize millions cent mille deux cent quatre-vingts francs* (15,100,280 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1868.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1869.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}. ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	»	965,900 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service . .	600,500 »	3,000 »	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	76,000 »	2,000 »	
4	Frais de tournées.	7,000 »	»	
5	Matériel.	51,000 »	»	
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200 »	»	
7	Service de la monnaie	25,200 »	»	
8	Magasin général des papiers	155,000 »	»	
9	Documents statistiques	18,000 »	»	
CHAPITRE II. ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
10	Traitements des directeurs et agents du Trésor.	155,000 »	»	170,000 »
11	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.	55,000 »	»	
CHAPITRE III. ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
12	Surveillance générale. — Traitements.	504,200 »	»	9,652,200 »
13	Service de la conservation du cadastre. — Traitements	591,500 »	24,500 »	
14	— des contributions di- { Traitements fixes	1,944,400 »	6,000 »	
15	rectes, des accises et { Remises proportionnelles et indem- de la comptabilité. nités (crédit non limitatif) . .	1,700,000 »	»	
16	— des douanes et de la recherche maritime	4,555,500 »	6,000 »	
17	— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent .	60,100 »	»	
18	Suppléments de traitement	120,000 »	»	
19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non re- placés.	»	30,000 »	
20	Frais de bureau et de tournées	82,200 »	17,800 »	
21	Indemnités, primes et dépenses diverses	445,000 »	»	
22	Police douanière	5,000 »	»	
23	Frais d'expertise en matière de douanes (crédit non limitatif). .	2,000 »	»	
24	Matériel.	162,400 »	»	
A REPORTER. . . . fr.		10,674,800 »	91,500 »	10,766,100 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . fr.	10,674,800 "	91,500 "	10,766,100 "
	CHAPITRE IV. ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
25	Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre . . .	458,800 "	"	
26	— — du domaine	116,800 "	7,000 "	
27	— — forestier	552,580 "	"	
28	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>). . .	1,110,000 "	"	
29	— des greffiers (<i>crédit non limitatif</i>)	34,000 "	"	2,296,180 "
30	Matériel.	60,000 "	"	
31	Dépenses du domaine	95,500 "	10,000 "	
32	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faci- liser l'exploitation des propriétés de l'Etat.	50,000 "	"	
33	Intérêts moratoires en matières diverses (<i>crédit non limitatif</i>). . .	1,500 "	"	
	CHAPITRE V. PENSIONS ET SECOURS.			
34	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	20,000 "	"	
35	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	10,000 "	"	30,000 "
	CHAPITRE VI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
36	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	8,000 "	"	8,000 "
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . . fr.	12,991,980 "	108,500 "	13,100,280 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1868.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

pour l'exercice 1869.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I ^{er} .		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	»	Traitement du Ministre.
2	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service
		CHARGES
		ordinaires. extraordin.
3	a.	Honoraires et émoluments fixes des avocats et avoués du Département des Finances. 56,000 2,000
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. 20,000 »
		76,000 2,000
4	»	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs
		CHARGES
		ordinaires. extraordin.
5	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres et autres menus frais 18,000 »
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux 20,000 »
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles 16,000 »
		54,000 »
		Service de la Monnaie.
6	»	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie. 4,200 »
7	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais. 2,400 »
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc. 4,800 »
	c.	Multiplication des coins de monnayage, confection de viroles et frais de comptage 12,000 »
	d.	Location d'une maison pour le service de l'administration; contributions, abonnement à l'eau et au gaz 4,000 »
		23,200 »
		A REPORTER. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
600,500	3,000	603,500	604,000	1,500	»	
76,000	2,000	78,000	78,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
54,000	»	54,000	54,500	»	500	
4,200	»	4,200	4,200	»	»	
23,200	»	23,200	23,200	»	»	
785,900	7,000	792,900	791,900	1,500	500	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																										
		Report. . . . fr.																																										
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).																																										
		Magasin général des papiers pour le service de l'administration centrale et des provinces.																																										
		<table><tr><th colspan="2"></th><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th colspan="2"></th><th>ordinaires</th><th>extraordin</th></tr><tr><td rowspan="3">8</td><td>a.</td><td>Papiers à timbrer.</td><td>63,000</td><td>»</td></tr><tr><td>b.</td><td>Papier électoral</td><td>15,000</td><td>»</td></tr><tr><td>c.</td><td>Autres papiers de toute espèce.</td><td>75,000</td><td>»</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>Documents statistiques.</td><td>155,000</td><td>»</td></tr><tr><td rowspan="3">9</td><td>a.</td><td>Frais de rédaction de la Statistique commerciale</td><td>12,000</td><td>»</td></tr><tr><td>b.</td><td>— de publication</td><td>6,000</td><td>»</td></tr><tr><td></td><td></td><td>18,000</td><td>»</td></tr></table>						CHARGES				ordinaires	extraordin	8	a.	Papiers à timbrer.	63,000	»	b.	Papier électoral	15,000	»	c.	Autres papiers de toute espèce.	75,000	»			Documents statistiques.	155,000	»	9	a.	Frais de rédaction de la Statistique commerciale	12,000	»	b.	— de publication	6,000	»			18,000	»
		CHARGES																																										
		ordinaires	extraordin																																									
8	a.	Papiers à timbrer.	63,000	»																																								
	b.	Papier électoral	15,000	»																																								
	c.	Autres papiers de toute espèce.	75,000	»																																								
		Documents statistiques.	155,000	»																																								
9	a.	Frais de rédaction de la Statistique commerciale	12,000	»																																								
	b.	— de publication	6,000	»																																								
			18,000	»																																								
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.																																										
		CHAPITRE II.																																										
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.																																										
		<table><tr><th rowspan="2"></th><th rowspan="2">Nombre d'agents.</th><th rowspan="2">TRAITEMENT par an.</th><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>ordinaires.</th><th>extraordin</th></tr><tr><td rowspan="2">10</td><td>a.</td><td>Traitements des directeurs et agents</td><td>28</td><td>3,000 à 8,000</td><td>129,000</td><td>»</td></tr><tr><td>b.</td><td>— des agents auxiliaires</td><td>»</td><td>300 à 600</td><td>6,000</td><td>»</td></tr><tr><td>11</td><td>»</td><td>Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents. . .</td><td></td><td></td><td>53,000</td><td>»</td></tr></table>					Nombre d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES		ordinaires.	extraordin	10	a.	Traitements des directeurs et agents	28	3,000 à 8,000	129,000	»	b.	— des agents auxiliaires	»	300 à 600	6,000	»	11	»	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents. . .			53,000	»												
	Nombre d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES																																									
			ordinaires.	extraordin																																								
10	a.	Traitements des directeurs et agents	28	3,000 à 8,000	129,000	»																																						
	b.	— des agents auxiliaires	»	300 à 600	6,000	»																																						
11	»	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents. . .			53,000	»																																						
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.																																										

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
785,900	7,000	792,900	791,900	1,500	500	
155,000	»	155,000	155,000	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
956,900	7,000	963,900	962,900	1,500	500	
AUGMENTATION. . . . fr.				1,000		
155,000	»	155,000	155,000	»	»	
55,000	»	55,000	55,000	»	»	
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
504,200	»	504,200	504,200	»	»	
591,500	24,500	615,800	429,000	»	186,800	
695,500	24,500	720,000	755,200	»	35,200	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an.	CHARGES	
					ordinaires.	extraordin.
					REPORT. . . . fr.	
					ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).	
					<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>	
	a.	25	1 ^{re}	5,000	425,000	»
		25	2 ^e	4,200	105,000	»
		25	3 ^e	3,600	90,000	»
		25	4 ^e	3,000	75,000	»
	b.	25	»	2,000	50,000	»
		2	1 ^{re}	9,000	18,000	»
		6	2 ^e	7,000	42,000	»
	c.	5	3 ^e	5,000	25,000	»
		11	4 ^e	3,600	59,600	»
		25	5 ^e	2,500	57,500	»
		56	6 ^e	1,800	64,800	»
		52	7 ^e	1,500	78,000	»
14	d.	22	1 ^{re}	3,000	66,000	»
		26	2 ^e	2,500	65,000	»
		51	3 ^e	2,000	62,000	»
		52	4 ^e	1,500	48,000	»
	e.	19	1 ^{re}	2,200	41,800	»
		26	2 ^e	1,800	46,800	»
		34	3 ^e	1,500	51,000	»
		40	4 ^e	1,200	48,000	»
	f.	177	1 ^{re}	1,500	265,500	»
		194	2 ^e	1,200	232,800	»
		100	3 ^e	1,000	100,000	»
		100	4 ^e	900	90,000	»
	g.	»	»	»	57,600	6,000
		1061	..	..	1,944,400	6,000
15	»	Remises proportionnelles et indemnités (451 agents) (Crédit non limitatif.)				
					A REPORTER. . . . fr.	

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
693,500	24,500	720,000	733,200	»	13,200	
1,944,400	6,000	1,950,400	1,944,600	5,800	»	
1,700,000	»	1,700,000	1,700,000	»	»	
4,339,900	30,500	4,370,400	4,377,800	5,800	13,200	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
----------------------------	--	---------------------------------------

		REPORT. . . . fr.					
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).					
		Service des douanes et de la recherche maritime.					
16	a.	Traitement du directeur chargé du service actif des douanes sur les chemins de fer	1	»	8,000	8,000	»
	b.	Traitement de l'inspecteur des douanes au port d'Anvers.	1	»	3,300	3,300	»
	c.	— des contrôleurs	13	1 ^{re}	4,200	63,000	»
			16	2 ^e	3,600	57,600	»
			16	3 ^e	3,000	48,000	»
	d.	— des lieutenants	43	»	2,000	86,000	»
	e.	— des sous-lieutenants	57	»	1,800	102,600	»
	f.	— des brigadiers	437	»	1,400	639,800	»
	g.	— des sous-brigadiers.	302	»	1,100	332,200	»
	h.	— des préposés	867	»	1,000	867,000	»
			917	»	900	823,300	
			821	»	800	656,800	
	i.	— des préposés temporaires.	570	»	»	190,000	»
	j.	— des matelots.	31	1 ^{re}	1,100	34,100	»
			28	2 ^e	1,000	28,000	»
	k.	— des mousses	4	»	600	2,400	»
		l. Service de la masse d'habillement	»	»	»	8,600	»
		m. Indemnités de résidence.	»	»	»	138,400	6,000
			4546	..	..	4,333,300	6,000
		Service de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.					
17	a.	Traitements des contrôleurs	4	1 ^{re}	3,300	14,000	»
			3	2 ^e	3,000	13,000	»
			3	3 ^e	2,300	12,300	»
			3	4 ^e	2,000	6,000	»
	b.	— des essayeurs et essayeurs-adjoints	14	»	600 à 1,200	12,600	»
			31	..	..	60,100	»
		A REPORTER. fr.					

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,539,900	30,500	4,570,400	4,377,800	5,800	13,200	
4,533,500	6,000	4,539,500	4,336,000	3,300	»	
60,100	»	60,100	60,100	»	»	
8,733,300	36,500	8,769,800	8,773,900	9,100	13,200	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.										
		REPORT. fr.										
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).										
		Suppléments de traitement extraordinaires.										
18	"	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique										
		Traitements temporaires.										
19	"	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés										
		Frais de bureau et de tournées.										
20	a.	Frais de bureau										
	b.	Frais de tournées										
		<table><tr><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>ordinaires.</th><th>extraordin.</th></tr><tr><td>30,800</td><td>8,800</td></tr><tr><td>51,400</td><td>9,000</td></tr><tr><td>82,200</td><td>17,800</td></tr></table>	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	30,800	8,800	51,400	9,000	82,200	17,800
CHARGES												
ordinaires.	extraordin.											
30,800	8,800											
51,400	9,000											
82,200	17,800											
		Indemnités, primes et dépenses diverses.										
	a.	Indemnités pour confection des rôles des contributions directes 33,000 "										
	b.	— aux géomètres du cadastre 50,200 "										
	c.	— aux commis ambulants du service des accises 50,000 "										
	d.	— aux experts de la contribution personnelle 60,000 "										
	e.	— aux répartiteurs pour les patentes et les droits de débit de tabacs et de boissons alcooliques 33,000 "										
	f.	— aux porteurs de contraintes pour le recensement des patentables. 20,000 "										
	g.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes . 1,500 "										
	h.	— de déplacement aux employés des provinces. 5,300 "										
21	i.	— aux receveurs, pour les copies des rôles des contributions directes à délivrer aux collèges des bourgmestre et échevins, en conformité de l'article 4 de la loi du 1 ^{er} avril 1845, ayant pour objet d'assurer l'exécution régulière de la loi électorale du 5 mars 1851. 61,500 "										
	j.	— aux receveurs, pour la formation des sommiers des contributions directes. 61,500 "										
	k.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires, matrices cadastrales et livres-journaux tenus dans les bureaux de conservation du cadastre . . . 40,000 "										
	l.	Primes pour saisies de sel et de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs . . . 1,000 "										
	m.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs. . . . 26,000 "										
	n.	Frais d'escorte de la douane 16,000 "										
		445,000 "										
		A REPORTER. fr.										

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,733,500	36,500	8,769,800	8,775,900	9,100	13,200	
120,000	»	120,000	120,000	»	»	
»	30,000	30,000	40,000	»	10,000	
83,200	17,800	100,000	100,000	»	»	
443,000	»	443,000	435,000	10,000	»	
9,578,500	84,300	9,462,800	9,466,900	19,100	23,200	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																		
		REPORT. . . . fr.																		
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).																		
		Police douanière.																		
22	»	Mesures de police douanière																		
23	»	Frais d'expertise en matière de douane. (Crédit non limitatif.)																		
		Matériel.																		
		<table><tr><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>ordinares.</th><th>extraordin.</th></tr><tr><td>a. Frais des impressions pour registres, états, bordereaux; achat et réparation d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc.</td><td>63,000 »</td></tr><tr><td>b. Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations</td><td>80,000 »</td></tr><tr><td>c. Loyer, ameublement et entretien des bureaux de la garantie</td><td>7,000 »</td></tr><tr><td>d. Construction d'embarcations, de bureaux, d'aubettes et d'autres locaux de la douane</td><td>5,000 »</td></tr><tr><td>e. Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc. .</td><td>7,000 »</td></tr><tr><td>f. Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement</td><td>400 »</td></tr><tr><td></td><td>162,400 »</td></tr></table>	CHARGES		ordinares.	extraordin.	a. Frais des impressions pour registres, états, bordereaux; achat et réparation d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc.	63,000 »	b. Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations	80,000 »	c. Loyer, ameublement et entretien des bureaux de la garantie	7,000 »	d. Construction d'embarcations, de bureaux, d'aubettes et d'autres locaux de la douane	5,000 »	e. Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc. .	7,000 »	f. Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement	400 »		162,400 »
CHARGES																				
ordinares.	extraordin.																			
a. Frais des impressions pour registres, états, bordereaux; achat et réparation d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc.	63,000 »																			
b. Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations	80,000 »																			
c. Loyer, ameublement et entretien des bureaux de la garantie	7,000 »																			
d. Construction d'embarcations, de bureaux, d'aubettes et d'autres locaux de la douane	5,000 »																			
e. Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc. .	7,000 »																			
f. Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement	400 »																			
	162,400 »																			
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.																		

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
9,578,500	84,500	9,462,800	9,466,900	19,100	23,200	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
162,400	»	162,400	162,400	»	»	
9,547,900	84,500	9,632,200	9,636,500	19,100	23,200	
DIMINUTION. . . fr.				4,100		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE IV.					
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.					
Enregistrement et timbre. — Personnel.					
		Nombre d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires extraordin.	
a.	Directeurs	9	8,000	72,000	»
b.	Inspecteurs.	6 1 ^{re} cl.	7,000	42,000	»
		6 2 ^e cl.	6,500	59,000	»
		12 1 ^{re} cl.	5,000	60,000	»
c.	Vérificateurs	12 2 ^e cl.	4,500	54,000	»
		12 3 ^e cl.	4,000	48,000	»
d.	Premiers commis de direction.	9	3,300 à 4,500	36,000	»
e.	Seconds — —	19	1,300 à 2,500	37,000	»
f.	Seconds commis adjoints	2	1,200 à 1,400	2,800	»
g.	Surveillants aux ventes à Bruxelles, Anvers, Liège et Gand.	4	2,000 à 2,400	8,800	»
h.	Indemnités aux agents de change, pour la publication du prix courant des effets publics.	4	»	2,100	»
i.	Conservateur de l'atelier général du timbre	1	3,000	3,000	»
j.	Garde-magasin contrôleur du timbre	1	3,200	3,200	»
k.	Suppléments de traitement alloués à huit seconds com- mis de direction chargés du contrôle du timbre ex- traordinaire	»	»	2,400	»
l.	Timbreurs, compteurs et tourne-feuilles	31	1,000 à 2,000	43,500	»
m.	Indemnités pour maladies et travaux extraordinaires. .	»	»	3,000	»
		128		458,800	»
A REPORTER. fr.					

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		Domaines. -- Traitements.			
		Canal de Pommerœul.			
a.	Receveur principal	1	5,000	5,000	»
b.	Éclusiers-receveurs	2	800 et 1,100	1,900	»
c.	Pontonier au service du contrôle	1	150	150	»
		Canal de Charleroy.			
d.	Receveurs	6	550 à 5,000	18,000	»
e.	Éclusiers au service du contrôle	10	200 à 250	2,400	»
		Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.			
f.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	3	250 à 550	1,150	»
g.	Garde-canal messenger	1	175	175	»
		Sambre canalisée.			
h.	Receveurs	2	5,000	10,000	»
i.	Éclusiers-receveurs	11	400 à 900	6,500	»
j.	Messagers gardes-canal.	2	1,000 et 1,150	2,150	»
		Canal de Mons à Condé.			
k.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	550 à 800	2,700	»
l.	Pontonier au service du contrôle	1	150	150	»
		Meuse.			
m.	Percepteurs	5	500 à 1,250	5,500	»
		Escaut.			
n.	Éclusiers-receveurs	7	550 à 850	5,050	»
		Demer.			
o.	Éclusier-receveur.	1	550	550	»
p.	Pontonier au service du contrôle	1	150	150	»
		Lys.			
q.	Éclusiers-receveurs	6	500 à 550	2,500	»
r.	Pontonniers au service du contrôle	2	150 et 200	550	»
		A REPORTER.	66	61,775	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		Domaines. — Traitements (suite).	Nombre d'agents	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires extraordin.
		REPORT.	66		61,775 »
		Canal de Gand à Ostende.			
	s.	Percepteurs	2	700 et 800	1,500 »
	t.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	16	200 à 350	5,700 »
	u	Éclusier au service du contrôle	1	150	150 »
		Canal de Terneuzen.			
	v.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	7	450 à 550	1,550 »
		Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.			
	w.	Percepteur	1	700	700 »
	x.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	10	250 à 550	4,200 »
	y.	Éclusier au service du contrôle	1	150	150 »
	z.	Garde-canal messenger	1	175	175 »
		Petite Nèthe canalisée.			
	aa.	Éclusiers-receveurs	3	350 à 450	1,150 »
	bb.	Pontonier au service du contrôle	1	150	150 »
		Canal de Liège à Maastricht.			
	cc.	Éclusiers-receveurs	4	350 à 700	1,850 »
	dd.	Gardes-canal messagers	2	175	350 »
		Yser et canal de Plasschendaele.			
	ee.	Percepteur	1	500	500 »
	ff.	Éclusiers-receveurs	2	200 et 650	850 »
		Canal de Deynze à Schipdonck.			
	gg.	Éclusiers-receveurs	2	150 et 100	550 »
	hh.	Contrôleurs des différentes voies navigables	6	3,000 à 4,500	23,600 »
	ii.	Sous-contrôleurs	1	2,400	2,400 »
		A REPORTER.	127		105,500 »

26
(suite).

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

CREDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinares et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
116,800	7,000	123,800	123,800	»	»	
332,580	»	332,580	332,580	»	»	
1,110,000	»	1,110,000	1,100,000	10,000	»	
54,000	»	54,000	50,000	4,000	»	
2,072,180	7,000	2,079,180	2,065,180	14,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.	
			ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (<i>suite</i>).	
			CHARGES	
			ordinaires	extraordn.
			<i>Matériel.</i>	
30	a.	Confection de poinçons à timbrer, registres, impressions, reliures, etc. .	16,000	»
	b.	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc.	5,500	»
	c.	Frais de bureau des directeurs, loyer, ameublement, entretien, éclairage et chauffage des directions, des bureaux et de l'atelier général du timbre.	29,000	»
	d.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs . . .	11,500	»
			60,000	»
			<i>Dépenses du domaine.</i>	
31	a.	Entretien des bâtiments, digues, polders, chemins, etc.	16,000	»
	b.	— du palais et du parc de Tervueren	»	40,000
	c.	Charges et contributions sur les domaines	28,000	»
	d.	Arpentage de coupes de bois	3,000	»
	e.	Frais de culture et travaux d'amélioration.	45,000	»
	f.	Remboursements de prix d'engagères et rémérés de biens	2,000	»
	g.	Remboursements, transport et prix de vente dont on n'a pu faire suivre l'objet	5,000	»
	h.	Frais de vente et autres actes.	500	»
			95,500	10,000
32	»	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'Etat		
35	»	Intérêts moratoires en matières diverses. (<i>Ce crédit n'est point limitatif</i>)		
			TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.	

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,072,180	7,000	2,079,180	2,065,180	14,000	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
98,500	10,000	108,500	108,500	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
2,279,180	17,000	2,296,180	2,282,180	14,000	»	
AUGMENTATION . . . fr.				14,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
34	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
35	»	Secours à des employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
36	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
Récapitulation.		
I.	132	Administration centrale
II.	154	— de la trésorerie et de la dette publique dans les provinces.
III.	156	— des contributions directes, douanes et accises dans les provinces
IV.	166	— de l'enregistrement et des domaines dans les provinces
V.	176	Pensions et secours
VI.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
956,900 »	7,000 »	963,900 »	962,900 »	1,000 »	»	
170,000 »	»	170,000 »	170,000 »	»	»	
9,547,900 »	81,500 »	9,632,200 »	9,636,500 »	»	4,100 »	
2,279,180 »	17,000 »	2,296,180 »	2,282,180 »	14,000 »	»	
50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
12,991,980 »	108,500 »	13,100,280 »	13,089,580 »	15,000 »	4,100 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				10,900 »		

ANNEXE

AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1869.



LISTE

DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ADMIS A LA PENSION,

DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1867,

ET DES EXTINCTIONS CONSTATÉES PENDANT LA MÊME PÉRIODE,

publiée en exécution de Part. 4 de la loi du 17 février 1849.



ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

1^{re}. Pensions de retraite accordées

NUMÉROS D'ORDRE	du registre des pension.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils OCCUPÉS MARIES OU VEUFES ?	S'ils sont mariés du VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		NOMBRE.	ÂGE.	
1	5069	27 février 1867.	Géomètre du cadastre.	25	72	Veuf . . .	»	»	Age avancé. .
2	5070	Id. . .	Receveur des contributions . . .	25	65	Marié . . .	1	7	Id. . .
3	5071	Id. . .	Contrôleur des contributions . .	20	66	Id. . .	»	»	Id. . .
4	5072	9 mai 1867. .	Receveur de l'enregistrement . .	20	57	Célibataire .	»	»	Infirmités . .
5	5075	Id. . .	Contrôleur des contributions en disponibilité.	40	70	Marié . . .	»	»	Age avancé et infirmités.
6	5074	27 février 1867.	Commis des accises	19	65	Célibataire .	»	»	Infirmités . .
7	5075	Id. . .	Id.	19	60	Id. . .	»	»	Id. . .
8	5076	Id. . .	Lieutenant des douanes	17	65	Marié . . .	»	»	Age avancé .
9	5077	Id. . .	Brigadier des douanes	19	68	Id. . .	»	»	Id. . .
10	5078	Id. . .	Id.	25	60	Id. . .	1	9	Infirmités . .
11	5079	Id. . .	Id.	22	58	Id. . .	»	»	Id. . .
12	5080	Id. . .	Id.	50	65	Id. . .	»	»	Id. . .
13	5081	Id. . .	Id.	26	61	Id. . .	»	»	Id. . .
14	5082	Id. . .	Sous-brigadier des douanes. . .	19	52	Id. . .	2	12 10	Id. . .
15	5085	Id. . .	Préposé des douanes	19	51	Id. . .	4	16 15 11 6	Id. . .
16	5084	9 mai et 27 fév.	Id.	19	58	Veuf . . .	2	17 15	Id. . .
17	5085	27 février 1867.	Id.	20	56	Célibataire .	»	»	Id. . .
18	5086	Id. . .	Id.	53	57	Marié . . .	2	17 15	Id. . .
19	5087	Id. . .	Id.	27	55	Célibataire .	»	»	Id. . .
20	5088	Id. . .	Id.	19	48	Marié . . .	2	17 9	Id. . .
21	5089	Id. . .	Id.	19	59	Célibataire .	»	»	Id. . .
22	5090	9 mai 1867. .	Id.	19	55	Veuf . . .	1	14	Id. . .
23	5091	27 février 1867.	Id.	54	64	Marié . . .	»	»	Id. . .
24	5092	Id. . .	Id.	19	56	Id. . .	2	16 14	Id. . .
25	5093	9 mai 1867. .	Receveur des contributions . . .	50	67	Id. . .	»	»	Age avancé .
26	5094	27 février 1867.	Lieutenant des douanes	19	67	Id. . .	3	16 14 10	Id. . .
27	5095	Id. . .	Sous-brigadier des douanes. . .	58	67	Veuf . . .	»	»	Age avancé et infirmités.
28	5096	Id. . .	Préposé des douanes	19	59	Marié . . .	4	17 15 15 8	Infirmités . .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

du 1^{er} janvier au 31 décembre 1867.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS	SÉPARENTS	MILITAIRES	TOTAL.				
	Ans Mois Jours	Ans Mois Jours	Ans Mois Jours	Ans Mois Jours				
2,480	"	47 11 "	"	47 11 "	1,635	1 ^{er} janvier 1867	13	Maximum.
3,976	"	40 4 "	"	40 4 "	2,467	Id	"	Id.
4,486	25 " "	17 7 "	5 10 "	46 5 "	2,990	Id	13	Id
6,991	" "	37 10 "	"	37 10 "	3,500	Id	15	Id.
2,830	12 9 "	16 1 "	"	28 10 "	1,356	Id	"	
1,175	33 1 "	"	4 10 "	37 11 "	783	Id.	13	Id.
1,175	50 8 "	"	"	50 8 "	635	Id.	59	
1,910	41 5 25	"	6 5 5	47 9 "	1,275	Id.	13	Id.
1,540	40 " "	"	4 10 "	44 10 "	893	Id	15	Id
1,540	38 8 "	2 " "	"	40 8 "	893	Id	13	Id.
1,540	34 1 "	"	10 5 "	44 4 "	893	Id.	13	Id
1,540	33 7 "	"	"	33 7 "	818	Id	"	
1,540	34 6 "	"	"	34 6 "	840	Id.	"	
1,076	31 6 "	"	" 11 "	32 5 "	650	Id	"	
975	30 " "	"	1 11 "	31 11 "	400	Id.	47	Cumul.
975	28 11 "	"	10 7 "	39 6 "	650	Id.	13	Maximum
975	27 5 27	"	8 8 5	36 2 "	617	Id	"	
975	34 7 "	"	"	34 7 "	613	Id	"	
975	26 7 "	"	"	26 7 "	471	Id	"	
800	6 1 "	"	5 1 "	11 2 "	175	Id.	14	Minimum.
975	26 6 "	"	10 9 "	37 5 "	651	Id	"	
975	25 6 "	"	7 10 "	33 4 "	569	Id	"	
975	30 1 "	"	"	30 1 "	553	Id.	"	
975	27 5 25	"	10 4 5	37 7 "	638	Id.	"	
2,877	2 8 "	33 8 "	"	38 4 "	1,718	Id.	loi du 27 mai 1856.	Officier de volontaires en 1850.
1,910	35 " 15	"	5 11 17	41 " "	1,273	Id.	13	Maximum
1,075	29 10 "	"	"	29 10 "	583	Id.	"	
975	30 7 20	"	8 6 10	39 2 "	650	Id.	13	Id

47

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		nombre.	AGE.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
29	3097	27 février 1867.	Préposé des douanes	31	60	Marié . . .	3	17 14 11	Infirmités . . .
30	3098	Id. . .	Sous-brigadier des douanes	21	60	Id.	"	"	Id.
31	3099	Id. . .	Messager au Ministère	21	44	Id.	"	"	Id.
32	3100	Id. . .	Préposé des douanes	19	52	Id.	"	"	Id.
33	3101	Id. . .	Id.	29	64	Id.	1	15	Id.
34	3102	9 mai 1867. .	Receveur des contributions	30	65	Célibataire .	"	"	Id.
35	3103	Id. . .	Receveur de l'enregistrement	21	57	Marié . . .	"	"	Id.
36	3104	27 février 1867.	Garde forestier	41	69	Id.	"	"	Age avancé et infirmités.
37	3105	9 mai 1867. .	Préposé des douanes	36	68	Id.	"	"	Age avancé. . .
38	3106	27 février 1867.	Sous-lieutenant des douanes	25	68	Id.	"	"	Id.
39	3107	Id. . .	Commis des accises	28	67	Id.	"	"	Id.
40	3108	9 mai 1867. .	Sous-brigadier des douanes	19	54	Id.	"	"	Infirmités . . .
41	3109	Id. . .	Id.	25	58	Veuf	"	"	Id.
42	3110	Id. . .	Préposé des douanes	19	56	Célibataire .	"	"	Id.
43	3111	22 juillet 1867.	Recev. des contr. en disponibilité.	22	65	Marié . . .	"	"	Age avancé. . .
44	3112	9 mai 1867. .	Receveur des contributions	30	66	Veuf	"	"	Id.
45	3113	Id. . .	Sous-brigadier des douanes	19	62	Marié . . .	"	"	Infirmités . . .
46	3114	Id. . .	Commis des accises	25	67	Id.	"	"	Age avancé. . .
47	3115	Id. . .	Géomètre du cadastre.	28	70	Id.	"	"	Id.
48	3116	Id. . .	Id.	25	75	Veuf	"	"	Id.
49	3117	22 juillet 1867.	Receveur des contributions	20	63	Marié . . .	"	"	Infirmités . . .
50	3118	Id. . .	Id.	29	65	Célibataire .	"	"	Age avancé. . .
51	3119	9 mai 1867. .	Préposé des douanes	19	55	Marié . . .	"	"	Infirmités . . .
52	3120	Id. . .	Id.	24	60	Veuf	"	"	Id.
53	3121	Id. . .	Id.	18	52	Marié . . .	2	15 5	Id.
54	3122	Id. . .	Id.	22	60	Veuf	"	"	Id.
55	3123	Id. . .	Id.	23	57	Marié . . .	"	"	Id.
56	3124	Id. . .	Id.	21	46	Célibataire .	"	"	Id.
57	3125	Id. . .	Brigadier des douanes	35	65	Veuf	"	"	Age avancé. . .
58	3126	Id. . .	Id.	22	51	Marié . . .	4	15 11 10 7	Infirmités . . .
59	3127	Id. . .	Id.	22	58	Id.	"	"	Id.
60	3128	Id. . .	Préposé des douanes	32	55	Célibataire .	"	"	Id.
61	3129	Id. . .	Brigadier des douanes.	25	61	Marié . . .	2	17 13	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1861, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.				
1,000	29 9 "	"	"	29 9 "	650	1 ^{er} janv. 1867.	5 et 9	Accident.
1,075	38 7 "	"	"	38 7 "	716	Id.	15	Maximum.
900	"	8 10 "	11 1 "	19 11 "	275	Id.	"	
963	24 2 "	"	6 4 "	30 6 "	518	Id.	"	
975	34 7 "	"	"	34 7 "	613	Id.	"	
2,298	"	52 11 "	"	52 11 "	1,163	Id.	"	
5,569	"	55 6 "	"	55 6 "	2,932	1 ^{er} février 1867.	"	
135	27 7 "	"	"	27 7 "	67	Id.	"	
976	31 7 "	"	"	31 7 "	560	Id.	"	
1,715	39 1 17	"	3 5 15	42 7 "	1,145	Id.	13	Maximum.
1,443	59 9 "	"	"	59 9 "	962	Id.	13	Id.
1,100	25 10 "	"	8 " "	33 10 "	753	Id.	5, 9 et 13	Accident et maxim.
1,076	30 9 "	"	4 5 "	35 2 "	674	Id.	"	
976	25 4 10	"	11 11 20	37 4 "	629	Id.	"	
2,119	"	59 6 "	"	59 6 "	1,287	Id.	"	
6,278	5 3 "	32 10 "	"	36 1 "	5,500	Id.	13	Maximum.
1,076	32 11 "	"	5 " "	37 11 "	717	Id.	13	Id.
1,446	28 5 "	"	15 6 "	41 11 "	964	1 ^{er} mars 1867.	13	Id.
2,494	"	41 10 "	"	41 10 "	1,605	Id.	"	
2,494	"	47 2 "	"	47 2 "	1,662	Id.	15	Id.
6,501	"	45 5 "	"	45 5 "	3,500	Id.	15	Id.
2,749	"	34 4 "	"	34 4 "	1,452	Id.	"	
978	27 1 18	"	7 8 12	34 10 "	598	Id.	"	
978	35 8 "	2 " "	"	37 8 "	652	Id.	15	Id.
978	25 5 "	"	7 11 "	33 4 "	571	Id.	"	
978	27 6 25	"	8 4 7	35 11 "	615	Id.	"	
911	22 8 "	"	11 6 "	34 2 "	536	Id.	"	
978	25 8 "	"	"	25 8 "	450	Id.	"	
1,346	30 2 "	"	"	30 2 "	738	Id.	"	
1,346	30 " "	"	"	30 " "	754	Id.	"	
1,346	32 9 "	"	3 2 "	35 11 "	867	Id.	"	
921	25 " "	"	"	25 " "	385	Id.	"	
1,346	31 8 20	"	4 1 10	35 10 "	861	Id.	"	

48

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

D'ORDRE.	NUMÉROS du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES. MARIÉS OU VEUF ?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques	lors de leur admission à la retraite.		NOMBRE.	ÂGE.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
62	3130	9 mai 1867.	Sous-lieutenant des douanes . . .	19	64	Marié. . .	"	"	Infirmités . .
63	3131	22 juillet 1867 .	Directeur de l'enregistrement . . .	19	71	Célibataire .	"	"	Age avancé. .
64	3132	Id. . .	Garde forestier	40	75	Marié. . .	"	"	Id. . .
65	3133	9 mai 1867. .	Brigadier des douanes	21	65	Id. . .	"	"	Id. . .
66	3134	Id. . .	Id.	25	65	Id. . .	"	"	Id. . .
67	3135	Id. . .	Sous-brigadier des douanes. . .	17	66	Id. . .	4	13 11 8 5	Id. . .
68	3136	Id. . .	Brigadier des douanes	19	66	Id. . .	3	17 11 8	Id. . .
69	3137	Id. . .	Id.	52	65	Id. . .	"	"	Id. . .
70	3138	Id. . .	Sous-brigadier des douanes. . .	20	66	Id. . .	"	"	Id. . .
71	3139	Id. . .	Id.	18	65	Id. . .	5	17 15 12	Id. . .
72	3140	Id. . .	Id.	30	65	Id. . .	2	17 15	Id. . .
73	3141	Id. . .	Préposé des douanes	51	65	Id. . .	"	"	Id. . .
74	3142	Id. . .	Brigadier des douanes	19	65	Id. . .	"	"	Infirmités . .
75	3143	Id. . .	Id.	29	65	Id. . .	"	"	Id. . .
76	3144	Id. . .	Sous-brigadier des douanes. . .	20	56	Id. . .	"	"	Id. . .
77	3145	Id. . .	Préposé des douanes	19	51	Célibataire .	"	"	Id. . .
78	3146	Id. . .	Id.	26	62	Id. . .	"	"	Id. . .
79	3147	Id. . .	Id.	18	58	Id. . .	"	"	Id. . .
80	3148	Id. . .	Id.	19	51	Id. . .	"	"	Id. . .
81	3149	Id. . .	Id.	17	50	Marié. . .	5	14 12 10 7 2	Id. . .
82	3150	Id. . .	Commis des accises	58	66	Veuf . . .	"	"	Age avancé et infirmités.
83	3151	22 juillet 1867 .	Receveur des contributions . . .	25	66	Marié. . .	"	"	Age avancé. .
84	3152	9 mai 1867. .	Préposé des douanes	51	65	Célibataire .	"	"	Id. . .
85	3153	Id. . .	Brigadier des douanes	20	58	Marié . . .	"	"	Infirmités . .
86	3154	Id. . .	Id.	18	62	Id. . .	2	17 14	Id. . .
87	3155	Id. . .	Id.	25	58	Id. . .	"	"	Id. . .
88	3156	Id. . .	Sous-brigadier des douanes. . .	22	62	Id. . .	1	17	Id. . .
89	3157	Id. . .	Id.	19	57	Id. . .	"	"	Id. . .
90	3158	22 juillet 1867 .	Préposé des douanes	19	59	Veuf . . .	1	16	Id. . .
91	3159	9 mai 1867. .	Id.	18	58	Marié. . .	1	16	Id. . .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
	Ans Mois Jours	Ans. Mois Jours	Ans Mois Jours.	Ans Mois. Jours				
1,690	38 11 "	"	4 10 "	45 9 "	1,126	1 ^{er} mars 1867.	13	Maximum
8,000	"	52 1 "	"	52 1 "	5,000	1 ^{er} avril 1867.	15	Id.
537	52 7 "	"	"	52 7 "	518	Id.	"	
1,550	44 6 "	"	"	44 6 "	900	Id.	13	Id.
1,550	40 1 "	"	"	40 1 "	900	Id.	15	Id.
1,080	51 9 "	"	8 5 "	40 0 "	720	Id.	15	Id.
1,550	40 1 "	"	4 9 "	44 10 "	900	Id.	15	Id.
1,550	52 10 "	"	"	52 10 "	805	Id.	"	
1,080	54 7 "	"	5 0 "	59 7 "	720	Id.	15	Id.
1,080	57 4 "	"	4 9 "	42 1 "	720	Id.	15	Id.
1,080	55 0 "	"	"	55 0 "	687	Id.	"	
980	54 10 "	"	"	54 10 "	620	Id.	"	
1,550	58 6 "	"	4 10 "	45 4 "	900	Id.	15	Id.
1,550	54 4 "	"	"	54 4 "	842	Id.	"	
1,100	29 9 "	"	6 1 "	35 10 "	755	Id.	5, 9 et 15	Accident et maxim.
945	25 7 "	"	7 9 "	31 4 "	517	Id.	"	
980	50 4 21	"	5 10 9	54 5 "	599	Id.	"	
980	50 5 "	"	7 1 "	57 4 "	645	Id.	"	
865	22 10 "	"	7 9 "	50 7 "	462	Id.	"	
975	24 4 "	"	8 2 "	52 6 "	555	Id.	"	
1,450	28 10 "	"	"	28 10 "	760	Id.	"	
5,134	"	45 6 "	"	45 6 "	5,422	Id.	15	Maximum.
980	55 5 "	"	"	55 5 "	595	Id.	"	
1,550	28 10 "	"	9 11 "	38 9 "	900	Id.	15	Id.
1,400	52 1 "	"	5 0 "	57 1 "	955	Id.	5, 9 et 15	Accident et-maxim.
1,550	55 0 "	"	"	55 0 "	810	Id.	"	
1,080	59 5 "	"	"	59 5 "	720	Id.	15	Maximum.
1,080	28 5 "	"	9 5 "	57 10 "	714	Id.	"	
900	28 10 "	"	9 0 "	57 10 "	600	Id.	5, 9 et 15	Accident et maxim.
980	51 9 6	"	8 1 24	59 11 "	655	Id.	15	Maximum.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° ORDRE.	NUMÉROS du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions publiques.	lors de leur admission à la retraite.		SOMME.	ÂGE.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
92	5160	22 juillet 1867.	Préposé des douanes	50	65	Veuf	2	17 14	Age avancé . .
95	5161	5 sept. 1867. 22 juillet 1867.	Receveur des droits de navigation en disponibilité.	22	57	Marié	2	16 13	Infirmités . . .
94	5162	Id.	Receveur des contributions	56	68	Id.	"	"	Age avancé . .
95	5165	Id.	Préposé des douanes	19	65	Id.	1	11	Id.
96	5164	Id.	Brigadier des douanes	22	58	Id.	5	17 13 10	Infirmités . . .
97	5165	9 mai 1867. . .	Vérificateur des douanes.	27	71	Id.	"	"	Age avancé . .
98	5166	22 juillet 1867 .	Préposé des douanes	20	56	Célibataire . .	"	"	Infirmités . . .
99	5167	Id.	Id.	19	57	Id.	"	"	Id.
100	5168	21 août et 14 oc- tobre 1867.	Sous-brigadier des douanes. . . .	29	65	Marié	"	"	Age avancé . .
101	5169	22 juillet 1867 .	Id.	17	62	Id.	"	"	Infirmités . . .
102	5170	Id.	Préposé des douanes	19	48	Célibataire . .	"	"	Id.
103	5171	Id.	Garde forestier	19	65	Marié	"	"	Age avancé . .
104	5172	22 juillet 1867 14 octobre 1867.	Contrôleur des contributions en disponibilité.	22	56	Id.	"	"	Infirmités . . .
105	5175	Id.	Receveur des contributions en dis- ponibilité.	27	61	Veuf	"	"	Id.
106	5174	22 juillet 1867 .	Premier commis au Ministère . . .	56	59	Célibataire . .	"	"	Id.
107	5175	Id.	Sous-brigadier des douanes. . . .	51	62	Marié	1	15	Id.
108	5176	Id.	Garde forestier.	52	81	Veuf	"	"	Age avancé . .
109	5177	Id.	Contrôleur des contributions . . .	26	46	Célibataire . .	"	"	Infirmités . . .
110	5178	Id.	Commis des accises	19	64	Id.	"	"	Id.
111	5179	Id.	Brigadier des douanes.	21	55	Marié	"	"	Id.
112	5180	Id.	Préposé des douanes	19	62	Id.	2	11 9	Id.
113	5181	Id.	Id.	24	58	Id.	"	"	Id.
114	5182	Id.	Id.	22	55	Id.	5	15 13 11 9 7	Id.
115	5185	Id.	Id.	22	57	Célibataire . .	"	"	Id.
116	5184	1 ^{er} décem. 1867.	Receveur de l'enregistrement . . .	27	68	Id.	"	"	Age avancé . .
117	5185	21 août 1867 . .	Inspecteur des eaux et forêts . . .	19	69	Veuf	"	"	Id.
118	5186	Id.	Receveur des contributions	56	67	Id.	"	"	Id.
119	5187	Id.	Id.	25	68	Marié	"	"	Id.
120	5188	14 octobre 1867.	Géomètre du cadastre.	18	56	Célibataire . .	"	"	Infirmités . . .
121	5189	21 août 1867 . .	Préposé des douanes	19	59	Marié	"	"	Id.
122	5190	Id.	Premier commis de direction des contributions.	29	68	Id.	"	"	Age avancé . .
125	5191	Id.	Receveur des contributions	25	62	Célibataire . .	"	"	Infirmités . . .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années	BASES DES PENSIONS.				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués	Observations.
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
	Ans Mois Jours	Ans Mois Jours	Ans Mois Jours	Ans Mois Jours				
980	34 10 0	"	"	34 10 0	620	1 ^{er} avril 1867.	"	Maximum.
5,612	"	34 7 0	"	34 7 0	1,920	Id	"	
2,000	"	32 11 0	"	32 11 0	1,012	1 ^{er} mai 1867.	"	
981	34 2 0	"	4 11 0	39 1 0	654	Id.	15	
1,533	36 4 0	"	0	36 4 0	895	Id.	0	
2,460	7 11 0	35 5 0	"	41 4 0	1,618	Id.	"	
981	25 7 0	"	8 0 0	33 7 0	577	Id	"	
918	22 10 0	0	10 2 0	32 0 0	524	Id.	0	
1,981	30 10 0	0	1 8 0	32 6 0	655	Id.	"	
1,070	34 6 10	"	4 9 20	39 4 0	715	Id.	15	
928	25 1 0	"	5 10 0	28 11 0	472	Id.	"	Id.
459	37 11 0	"	4 10 0	42 9 0	292	1 ^{er} juin 1867.	15	
4,078	"	34 2 0	"	34 2 0	2,145	Id.	"	
5,609	"	34 9 0	0	34 9 0	1,929	Id	0	
2,524	"	25 5 0	"	25 5 0	909	Id.	"	
1,083	31 2 0	0	0	31 2 0	615	Id.	0	
678	49 4 0	"	"	49 4 0	452	Id	15	
2,461	"	20 4 0	"	20 4 0	769	Id.	"	
1,407	29 6 0	"	4 10 0	34 4 0	859	Id	0	
1,356	34 9 0	"	0	34 9 0	856	Id.	"	
983	52 10 23	"	4 2 7	37 1 0	651	Id.	"	Id.
985	34 5 0	"	"	34 5 0	615	Id.	0	
983	26 8 0	"	6 5 0	32 1 0	575	Id.	0	
985	27 11 0	"	6 2 0	34 1 0	592	Id.	"	
6,929	0	41 0 0	"	41 0 0	3,500	1 ^{er} juill. 1867.	15	
5,390	6 9 23	38 2 0	4 6 7	49 6 0	3,595	Id.	15	
2,102	7 8 0	22 11 0	"	30 7 0	1,034	Id.	0	
3,521	"	43 7 0	"	43 7 0	3,500	Id.	13	
2,690	0	35 9 0	"	35 9 0	1,596	Id.	0	
985	26 9 0	0	10 0 0	36 9 0	630	Id.	"	
4,600	0	39 4 0	"	39 4 0	2,785	Id.	"	Id.
2,221	20 2 0	19 4 0	"	39 6 0	1,474	Id.	0	

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFs ?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		Nombre.	Âge.	
124	3192	21 août 1867 .	Receveur des contributions . . .	19	65	Marié . .	1	15	Infirmités . .
125	3193	Id. .	Préposé des douanes	19	50	Célibataire .	"	"	Id. . .
126	3194	1 ^{er} décem. 1867.	Conservateur des hypothèques . .	18	71	Veuf . . .	"	"	Age avancé . .
127	3195	14 octobre 1867.	Préposé des douanes	19	55	Marié . .	5	17 8 2	Infirmités . .
128	3196	21 août 1867 .	Id.	19	57	Veuf . . .	"	"	Id. . .
129	3197	Id. .	Sous-brigadier des douanes. . .	21	55	Marié . .	4	17 12 9 7	Id. . .
130	3198	14 octobre 1867.	Receveur des contributions . . .	27	61	Id. . .	1	8	Id. . .
131	3199	Id. .	Receveur des contributions en dis- ponibilité.	19	65	Id. . .	2	14 9	Age avancé et infirmités.
132	3200	1 ^{er} décem. 1867.	Conservateur des hypothèques . .	26	72	Id. . .	"	"	Age avancé . .
133	3201	14 octobre 1867.	Id.	18	71	Id. . .	"	"	Id. . .
134	3202	Id. .	Receveur du timbre extraordinaire.	27	52	Célibataire .	"	"	Infirmités . .
135	3203	Id. .	Receveur des domaines	27	70	Marié . .	5	14 8 7	Age avancé . .
136	3204	Id. .	Receveur des contributions . . .	19	70	Veuf . . .	"	"	Id. . .
137	3205	1 ^{er} décem. 1867.	Vérificateur des douanes	19	54	Célibataire .	"	"	Infirmités . .
138	3206	Id. .	Receveur des contributions . . .	24	48	Id. . .	"	"	Id. . .
139	3207	14 octobre 1867.	Préposé des douanes	19	56	Id. . .	"	"	Id. . .
140	3208	1 ^{er} décem. 1867.	Receveur de l'enregistrement en non-activité.	18	66	Marié . .	"	"	Age avancé . .
141	3209	Id. .	Garde forestier	25	65	Id. . .	1	14	Id. . .
142	3210	14 octobre 1867.	Receveur de l'enregistrement . .	21	74	Célibataire .	"	"	Id. . .
143	3211	1 ^{er} décem. 1867.	Receveur des contributions . . .	18	68	Marié . .	"	"	Id. . .
144	3212	14 octobre 1867.	Contrôleur des douanes	22	68	Id. . .	"	"	Id. . .
145	3213	1 ^{er} décem. 1867.	Receveur de l'enregistrement . .	24	50	Célibataire .	"	"	Infirmités . .
146	3214	9 février 1868.	Id.	57	70	Id. . .	"	"	Age avancé . .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des Pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 31 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.				
9,000	22 5 "	19 5 "	4 9 "	30 7 "	1,333	1 ^{er} juill. 1867.	13	Maximum.
850	23 6 14	"	7 5 16	31 " "	461	Id.	"	
8,385	"	53 " "	"	53 " "	4,201	1 ^{er} août 1867.	13 et 59	Id.
958	25 6 "	"	8 11 "	34 5 "	575	Id.	"	
986	26 " 19	"	9 5 11	35 6 "	610	Id.	"	
1,086	34 8 "	"	"	34 8 "	684	Id.	"	
2,000	"	34 7 "	"	34 7 "	1,064	Id.	"	
1,688	"	9 5 "	4 9 "	14 2 "	367	Id.	"	
9,500	"	45 10 "	"	45 10 "	3,500	1 ^{er} sept. 1867.	13	Id.
11,637	"	52 10 "	"	52 10 "	3,500	Id.	15	Id.
5,979	"	25 5 "	"	25 5 "	1,555	Id.	"	
7,245	5 4 26	36 10 4	"	42 3 "	3,500	Id.	13	Id.
2,000	11 5 "	36 6 "	"	47 11 "	1,333	Id.	13	Id.
1,590	26 8 26	1 2 "	7 4 4	35 3 "	837	Id.	"	
2,000	"	25 10 "	"	25 10 "	733	Id.	"	
988	26 11 "	"	8 5 "	35 4 "	611	Id.	"	
5,525	"	36 1 24	5 " 6	41 2 "	2,243	7 sept. 1867.	1 et 50	Révocation.
99	59 11 "	"	"	59 11 "	66	1 ^{er} oct. 1867.	13	Maximum.
6,705	"	53 5 "	"	53 5 "	3,500	Id.	13	Id.
4,671	11 9 "	38 8 "	"	50 5 "	3,114	Id.	13	Id.
4,095	28 11 "	8 3 "	"	37 2 "	2,672	Id.	"	
4,075	"	26 3 "	"	26 3 "	1,645	1 ^{er} nov. 1867.	"	
5,027	"	33 2 "	"	33 2 "	2,565	1 ^{er} déc. 1867.	"	
					170,838			

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

2° Extinctions de pensions de retraite qui ont été constatées pendant l'année 1867.

NUMÉROS			ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES naissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
D'ORDRE.	du registre des pensions.	du registre des extinctes.	lors de l'ad- mission à la pension	lors de leur décès	de l'entrée en jouissance des pensions	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.				
			Ans.	Ans			Ans. Mois		Francs.	
1	5139	2558	41	41	1 août 1866.	31 août 1866.	0 1	Décès.	553	Orphelin.
2	5170	2539	65	65	1 septemb. 1866.	31 octobre 1866.	0 2	Id.	3,000	Veuve.
3	5911	2545	44	55	1 janvier 1856.	30 novemb 1866.	10 11	Id.	787	Orpheline.
4	4535	2544	64	67	1 novemb. 1865.	Id.	5 1	Id.	525	"
5	455	2545	65	84	1 février 1848.	31 décemb. 1866.	18 11	Id.	255	Veuve.
6	5578	2546	48	54	1 septemb. 1860.	31 octobre 1866.	6 2	Id.	586	"
7	5162	2547	60	60	1 septemb. 1866.	Id.	0 2	Id.	811	Veuve.
8	2439	2549	66	77	1 août 1855.	31 décemb. 1866.	11 5	Id.	608	"
9	2545	2550	65	76	1 novemb. 1855.	Id.	11 2	Id.	706	"
10	91	2551	55	75	1 juin 1845.	30 novemb. 1866.	21 6	Id.	652	Veuve.
11	1646	2552	56	75	1 mai 1850.	Id.	16 7	Id.	355	Id.
12	745	2556	65	85	1 mars 1849.	Id.	17 9	Id.	299	"
13	260	2557	61	81	1 septemb. 1846.	31 décemb. 1866.	20 4	Id.	455	"
14	4945	2558	55	54	1 janvier 1866.	30 novemb. 1866	0 11	Id.	552	Veuve.
15	462	2559	69	87	1 avril 1848.	28 février 1866.	17 11	Id.	252	Id.
16	570	2560	55	74	1 septemb. 1847.	31 décemb. 1866.	19 4	Id.	644	"
17	2259	2561	62	74	1 avril 1854.	31 octobre 1865.	11 7	Id.	598	Veuve.
18	5542	2564	65	69	1 juin 1860.	30 juin 1866.	6 1	Id.	647	Id.
19	547	2565	55	72	1 mai 1847.	30 septemb. 1866.	19 5	Id.	697	"
20	5045	2571	59	59	1 février 1866.	31 mai 1866.	0 4	Id.	586	"
21	4952	2572	58	59	1 janvier 1866.	31 octobre 1866.	0 10	Id.	795	Veuve.
22	4874	2575	68	69	1 septemb. 1865.	30 novemb. 1866.	1 5	Id.	750	Id.
23	4689	2575	75	77	1 février 1865.	31 décemb. 1866.	1 11	Id.	2,578	Id.
24	5054	2580	46	47	1 avril 1866.	28 février 1867.	0 11	Id.	175	Id.
25	1698	2581	66	82	1 janvier 1851.	31 janvier 1867.	16 1	Id.	305	"
26	4604	2585	65	67	1 mars 1865.	28 février 1867.	2 "	Id.	852	"
27	5775	2584	68	74	1 juin 1861.	31 janvier 1867.	5 8	Id.	1,627	"
28	168	2585	54	75	1 décemb. 1845.	Id.	21 2	Id.	694	"
29	1815	2586	61	76	1 novemb. 1851.	Id.	15 5	Id.	1,197	"
30	2275	2589	57	70	1 mars 1854.	31 mars 1867.	15 1	Id.	748	Veuve.
31	5722	2591	51	57	1 mars 1861.	28 février 1867.	6 "	Id.	1,047	Id.
32	5747	2592	65	71	1 juin 1861.	31 mars 1867.	5 10	Id.	1,670	"
33	4552	2595	81	84	1 novemb. 1865.	Id.	5 5	Id.	8	"
34	5165	2594	49	50	1 septemb. 1866.	Id.	0 7	Id.	646	Veuve.
35	522	2596	59	79	1 mars 1847.	31 janvier 1867.	19 11	Id.	852	"

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

NUMÉROS			AGE des pensionnaires		DATES		DURÉE	CAUSES DE L'EXTINCTION	MONTANT	Les PENSIONNAIRES
D'ORDRE.	du registre des pensions.	du registre des extincts.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.	des pensions.	des pensions.	des pensions.	laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension?
			Ans.	Ans.			Ans. Mois		Francs.	
56	2709	2597	61	71	1 décemb. 1836.	31 janvier 1867.	10 1	Décès.	5,500	Veuve.
57	3960	2599	72	77	1 juin 1862.	28 février 1867.	4 9	Id.	1,250	Id.
58	2160	2600	69	85	1 octobre 1835.	31 mars 1867.	15 6	Id.	1,654	"
59	595	2601	56	74	1 janvier 1849.	28 février 1867.	18 2	Id.	588	Veuve.
40	3501	2602	66	75	1 mars 1860.	Id.	7 "	Id.	715	Id.
41	5845	2603	55	58	1 décemb. 1861.	Id.	5 5	Id.	489	Id.
42	5158	2606	65	66	1 septemb. 1866.	Id.	0 6	Id.	825	Id.
45	5554	2608	56	57	Id.	31 mars 1867.	0 7	Id.	541	"
44	1875	2612	62	77	1 avril 1852.	30 avril 1867.	15 1	Id.	179	Veuve.
45	1905	2615	62	77	1 juin 1852.	Id.	14 11	Id.	1,625	"
46	591	2616	68	87	1 novemb. 1847.	31 mars 1867.	19 5	Id.	744	"
47	4596	2618	61	64	1 janvier 1864.	30 avril 1867.	3 4	Id.	815	Orphelins.
48	5441	2620	72	79	1 janvier 1860.	31 mars 1867.	7 5	Id.	550	"
49	2247	2621	47	60	1 avril 1851.	30 avril 1867.	15 1	Id.	220	"
50	5209	2623	58	59	1 octobre 1866.	Id.	0 7	Id.	2,760	Veuve.
51	2210	2626	50	65	1 mars 1854.	31 janvier 1867.	12 11	Id.	525	"
52	2215	2627	65	76	Id.	Id.	12 11	Id.	955	"
53	5410	2628	58	65	1 décemb. 1859.	31 mars 1867.	7 4	Id.	646	Veuve.
54	2185	2629	65	76	1 mars. 1854.	Id.	15 1	Id.	585	"
55	5552	2650	55	62	1 août 1859.	30 novemb. 1866.	7 4	Id.	495	Veuve.
56	527	2651	52	70	1 novemb. 1848.	28 février 1867.	18 4	Id.	2,579	"
57	5526	2655	79	87	1 juillet 1859.	Id.	7 8	Id.	716	"
58	4615	2654	75	75	1 décemb. 1864.	31 décemb. 1866.	2 1	Id.	2,191	Veuve.
59	1882	2655	52	47	1 mai 1852.	28 février 1867.	14 10	Id.	175	"
60	4507	2656	64	67	1 juin 1864.	31 mars 1867.	2 10	Id.	2,020	Veuve.
61	5286	2645	70	70	1 janvier 1867.	31 mai 1867.	0 5	Id.	1,556	Id.
62	605	2646	50	68	1 janvier 1849.	Id.	18 5	Id.	547	"
63	4572	2647	61	64	1 octobre 1864.	Id.	2 8	Id.	620	"
64	1970	2649	53	75	1 novemb. 1852.	Id.	14 7	Id.	1,757	Veuve.
65	5451	2650	52	59	1 février 1860.	Id.	7 4	Id.	554	"
66	712	2651	65	83	1 février 1849.	30 juin 1867.	18 5	Id.	1,227	Veuve.
67	4952	2652	52	55	1 janvier 1866.	31 mai 1867.	1 5	Id.	955	Id.
68	5104	2655	65	64	1 juin 1866.	30 juin. 1867.	1 1	Id.	708	Id.
69	2058	2656	65	79	1 février 1855.	31 mai 1867.	14 4	Id.	1,577	"
70	2905	2657	40	50	1 mai 1857.	31 mars 1867.	9 11	Id.	230	"
71	2214	2658	65	76	1 mars 1854.	30 avril 1867.	15 2	Id.	489	"
72	5011	2662	64	65	1 février 1866.	30 juin 1867.	1 5	Id.	704	Veuve.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS			ÂGE des pensionnaires.		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension?
N° ORDRE.	du registre des pensions.	du registre des extinctes.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.				
							Ans. Mois.		francs.	
73	2072	2663	61	75	1 juin 1853.	31 juillet. 1867.	14 2	Décès.	413	Veuve.
74	2093	2664	69	83	1 juillet 1853.	Id.	14 1	Id.	3,333	"
75	3009	2665	75	76	1 février 1866.	31 mai 1867.	1 4	Id.	150	"
76	3156	2667	66	74	1 juillet 1858.	30 avril 1866.	7 10	Id.	348	"
77	3108	2668	63	65	1 juillet 1866.	31 octobre 1866.	0 4	Id.	596	"
78	5049	2669	67	68	1 avril 1866.	30 septemb. 1866.	0 6	Id.	1,299	Veuve.
79	2740	2671	42	61	1 avril 1848.	31 mai 1867.	19 2	Id.	187	"
80	3224	2672	74	82	1 janvier 1859.	Id.	8 5	Id.	1,525	"
81	622	2675	60	79	1 janvier 1849.	31 août 1867.	18 8	Id.	682	"
82	2994	2676	74	84	1 octobre 1857.	31 mars 1867.	9 6	Id.	40	"
83	3725	2678	57	65	1 mars 1861.	31 juillet 1867.	6 5	Id.	407	"
84	4388	2679	62	65	1 janvier 1864.	31 mai 1867.	3 5	Id.	676	Veuve.
85	351	2680	49	68	1 décemb. 1848.	31 juillet 1867.	18 8	Id.	545	"
86	4735	2685	55	55	1 mai 1865.	31 août 1867.	2 4	Id.	597	Veuve.
87	2674	2687	59	69	1 septemb. 1856.	28 février 1866.	9 6	Id.	715	Id.
88	621	2690	47	66	1 janvier 1849.	31 août 1867.	18 8	Id.	586	Id.
89	5400	2692	68	68	1 juillet 1867.	31 juillet 1867.	0 1	Id.	2,785	Id.
90	13	2700	65	86	1 décemb. 1844.	30 septemb. 1865.	20 10	Id.	494	"
91	3595	2702	67	75	1 septemb. 1859.	30 septemb. 1867.	8 1	Id.	281	"
92	3699	2705	56	65	1 mars 1861.	31 octobre 1867.	6 8	Id.	656	"
93	4578	2705	58	62	1 janvier 1864.	30 septemb 1867.	3 9	Id.	815	Veuve.
94	282	2706	51	52	1 décemb. 1846.	31 juillet 1867.	20 8	Id.	173	"
95	3425	2708	68	76	1 décemb. 1859.	31 août 1867.	7 9	Id.	4,535	Veuve.
96	3790	2709	78	84	1 juillet 1861.	Id.	6 2	Id.	10	"
97	4554	2710	54	57	1 mai 1864.	30 juin 1867.	3 2	Id.	352	"
98	2586	2716	65	77	1 février 1856.	30 septemb. 1867.	11 8	Id.	286	Veuve.
99	598	2717	62	81	1 janvier 1849.	31 juillet 1867.	18 7	Id.	370	"
100	2579	2718	77	89	1 janvier 1856.	Id.	11 7	Id.	175	Veuve.
101	4098	2719	69	74	1 décemb. 1862.	Id.	4 8	Id.	691	"
102	3731	2721	65	70	1 mars 1861.	30 septemb. 1867.	6 7	Id.	788	Veuve.
103	3363	2724	65	70	1 septemb. 1859.	31 mars 1866.	6 7	Id.	968	Id.
104	4594	2726	58	62	1 janvier 1864.	31 juillet 1867.	3 7	Id.	510	"
105	71	2727	57	79	1 mai 1845.	31 août 1867.	22 4	Id.	676	"
106	652	2728	59	77	1 février 1849.	30 septemb. 1866.	17 8	Id.	554	"
107	1656	2729	58	75	1 septemb. 1850	31 juillet 1867.	16 11	Id.	394	Veuve.
108	3324	2730	59	66	1 juin 1859.	31 mai 1866.	7 "	Id.	622	Id.
109	4722	2731	71	75	1 avril 1865.	31 juillet 1867.	2 4	Id.	3,500	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

NUMÉROS			ÂGE des pensionnaires.		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension?
N° ORDRE	du registre des pensions	du registre des extinct ^{ns} .	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès	de l'entrée en jouissance des pensions	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.				
			Ans	Ans			Ans. Mois		francs.	
110	3973	2755	65	69	1 juin 1862.	31 août 1866	4 3	Décès.	800	Veuve.
111	5047	2736	59	60	1 mars 1866.	Id.	0 0	Id.	507	"
112	4188	2737	51	54	1 mars 1863.	28 février 1866.	3 "	Id.	567	"
113	3127	2738	50	63	1 septemb. 1855.	31 octobre 1866.	15 2	Id.	570	Veuve.
114	2205	2759	66	78	1 janvier 1854.	30 avril 1866.	12 4	Id.	1,101	"
115	2578	2741	65	77	1 février 1855.	31 octobre 1866.	11 9	Id.	345	Veuve.
116	2505	2742	59	50	1 août 1855.	31 décemb. 1866.	11 5	Id.	212	"
117	3955	2750	59	78	1 septemb. 1848.	30 avril 1867.	18 8	Id.	1,108	"
118	3906	2751	71	77	1 mars 1862.	31 octobre 1867.	5 8	Id.	1,444	Veuve.
119	5155	2752	58	59	1 août 1866.	31 août 1867.	1 1	Id.	807	Id.
120	4221	2753	54	58	1 mai 1865.	Id.	4 4	Id.	545	Id.
121	5745	2756	67	73	1 juin 1861.	31 juillet 1867.	6 2	Id.	4,602	Id.
122	5529	2758	48	48	1 septemb. 1867.	31 octobre 1867.	0 2	Id.	755	"
Montant des extinctions constatées en 1867, sur les pensions accordées en vertu de la loi du 21 juillet 1844, ci fr.									108,865	
Les extinctions constatées également en 1867, sur les pensions des fonctionnaires de l'ancienne caisse de retraite, s'élèvent à fr.									21,117	
TOTAL des extinctions en 1867. fr.									129,982	

Au 1^{er} janvier 1868, les pensions à servir des fonctionnaires et employés du Département des Finances, étaient de fr. 1,757,826

Les pensions à accorder en 1868 (non compris le premier terme), sont évaluées à . . . 144,000

Et les extinctions, en prenant pour base la moyenne des années 1865, 1866 et 1867, à . . . 159,545

4,457

Il en résulte que les pensions à servir au 1^{er} janvier 1869 seront de 1,762,285

On présume que les pensions nouvelles pour 1869 (non compris le crédit de 20,000 francs alloué pour le premier terme) atteindront 145,000

Et les extinctions. 140,000

3,000

De sorte que les pensions à servir en 1869, comporteront une somme de fr. 1,765,285

Soit en chiffres ronds 1,765,000

